

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

*Ministère de la Santé
et de l'Action Sociale*

Le Ministre

Objet : transmission des mises en garde sanitaires
pour les vingt-quatre (24) prochains mois

Monsieur le Directeur général,

En application des dispositions de **l'arrêté n° 18415 MSAS/SG/BL du 08 décembre 2016** fixant la liste des mises en garde sanitaires, les modalités d'apposition et de renouvellement sur le conditionnement du tabac et des produits du tabac, le nombre d'images couplées chacune à un message écrit à apposer sur les faces principales pendant les vingt-quatre mois est fixé à deux (02). Une image sera utilisée les douze (12) premiers mois et l'autre image les douze (12) mois suivants.

Dans cet esprit, je vous transmets, ci-joint, en support électronique, les mises en garde sanitaires retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, à compter du **26 août 2019**.

L'image numéro trois (03) sera utilisée les douze (12) premiers mois et l'image numéro quatre (04), les douze (12) mois suivants.

Par ailleurs, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre le bon à tirer (BAT) et ensuite les échantillons physiques de paquets, de cartouches, de cartons ou de tout autre conditionnement, conformément à l'article 11 du décret n° 2016-1008 du 26 juillet 2016, pour vérification avant la mise sur le marché.

Veillez croire, **Monsieur le Directeur général**, à l'assurance de ma parfaite considération.

A
Monsieur Yann FOURDRIGNIEZ
Directeur général MTOA
Km 2,5, Bd du Centenaire
Tel : (221) 33 849 25 00
-DAKAR-

N° 02578 MS
N°/MSAS/SG/BL

Dakar,

08 MAR. 2019

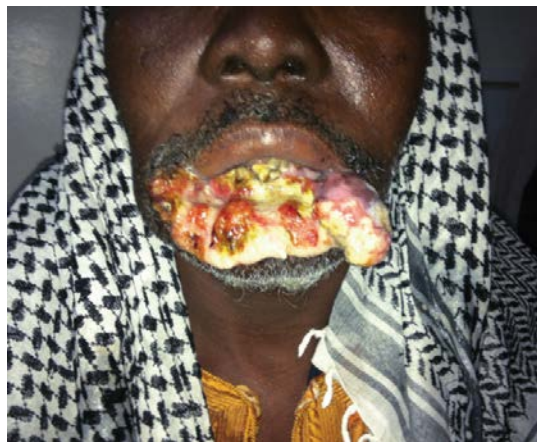


Dr Aloyse Waly DIOUF

Picture 3



Picture 4



*Images were not part of the original letter, but were sent electronically to tobacco manufacturers.